



Pièce S 33 Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Annexes : 1. Tableau

La mise aux normes des bâtiments recevant du public est régie par les dispositions de la loi « handicap » 2005-102 du 11 février 2005. Elle a pour objectif de permettre à toute personne d'exercer les actes quotidiens en toute autonomie quelles que soient ses aptitudes et ses déficiences et oblige donc à prendre en compte tous les types de handicaps (déficience visuelle, déficience auditive, déficience psychique, cognitive ou mentale et déficience motrice).

L'échéance pour satisfaire à l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à l'accessibilité des Etablissement Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public existants était fixée au 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'Établissements Recevant du Public qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. Il apporte un cadre juridique sécurisé mais s'accompagne d'un calendrier précis et d'un engagement financier ; c'est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de la loi, après le 1^{er} janvier 2015. Le projet d'Ad'AP doit être validé par le préfet, cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Seule la validation par l'Etat permet de dépasser la date du 1^{er} janvier 2015.

Les études techniques correspondantes ont été réalisées et l'autorisation de travaux a été délivrée le 17 septembre 2014. L'école a prévu pour cette opération dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements, un financement à hauteur de 4,5 M€ dans ses budgets initiaux de 2011, 2012, 2013 et 2014. Le Budget Initial 2016 prévoit de consacrer 914 K€ pour la mise aux normes des sanitaires de l'ensemble central (bâtiment 13). Le plan précise un investissement de 7,39 M€ échelonné (dont 914 K€ en 2016).

Le projet d'Ad'AP a été déposé le dossier le 7 octobre, il reprend les éléments des études techniques déjà réalisées, complétés d'aménagements extérieurs (cheminements piétons extérieurs conformes à créer desservant tous les bâtiments). Lors du dépôt il a été précisé : *« L'accessibilité a été soigneusement étudiée, avec de l'aide d'un cabinet spécialisé aux frais de l'école. Des travaux pourront être financés par l'école. Néanmoins, en état actuel des ressources, l'école ne peut s'engager sur la capacité à financer intégralement. »*.

L'agenda d'accessibilité programmée a été établi en tenant compte des solutions préconisées du schéma directeur immobilier 2015-2025. Un découpage a été fait en conséquence avec un investissement de 2,163 M€ sur 2016, 2017 et 2018 pour les bâtiments non impactés par le schéma directeur, un investissement de 2,027 M€ sur 2019 à 2024 pour les bâtiments impactés et un investissement de 3,2 M€ pour l'accessibilité en extérieur.

Délibération

Le conseil valide le projet d'agenda d'Accessibilité Programmée et demande à l'École de proposer le financement des travaux nécessaires à partir de 2017 dans le cadre de l'élaboration du contrat d'objectifs et de performance 2017-2022.

5.3.2 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur :
- plusieurs ERP et sur une durée de deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiée par des contraintes techniques et financières (Art. L. 111-7-7 III du CCH)

bâtiment		Actions de mise en accessibilité programmées	Date de début	Date de fin	Coût prévisionnel (€ HT)
n°	nom				
Années 1, 2, 3 : Bâtiments conservés					
27	restauration	Cheminement - Rampe - Signalétique - Remplacement portes circulation et locaux - Remplacement banquettes d'accueil - Sanitaires	1er semestre 2017	2ème semestre 2017	430 000
27	maison d'hôtes	Remplacement portes d'entrée - portes couloir - Signalétique - Mise aux normes escaliers - Création ascenseur - Sanitaires	1er semestre 2017	2ème semestre 2017	172 000
13	ensemble central	Sanitaires	1er semestre 2016	2ème semestre 2016	914 000
22	piscine	Rampe - Remplacement portes d'entrée - portes circulation - Création élévateur - Dispositif de mise à l'eau - Création de places adaptées gradins	1er semestre 2017	2ème semestre 2017	198 000
23	judo	Rampe - Remplacement portes d'entrée et locaux - Sanitaires	1er semestre 2017	2ème semestre 2017	92 000
24	salle d'armes	Stationnement - Rampe - Remplacement portes d'entrée - Eclairage - Signalétique - Portes circulation - Sanitaires - Vestiaires	1er semestre 2017	2ème semestre 2017	74 000
25	gymnase	Création élévateur	1er semestre 2017	2ème semestre 2017	30 000
56	T5	Stationnement - Remplacement porte d'entrée - Reprise totale sanitaires	1er semestre 2018	2ème semestre 2018	30 000
57	T6	Remplacement porte d'entrée	1er semestre 2018	2ème semestre 2018	29 000
82	tennis couverts	Stationnement - Cheminement	2ème semestre 2018	2ème semestre 2018	62 000
41	tribunes	Stationnement - Cheminement - Remplacement porte d'entrée - Mise aux normes marches gradins - Remplacement portes locaux intérieurs	2ème semestre 2018	2ème semestre 2018	67 000
409	Bienvenue	Stationnement - Cheminement - Rampe - Sanitaires - Vestiaires	2ème semestre 2018	2ème semestre 2018	65 000
					2 163 000

Périodes 2 et 3 (années 4, 5, 6, 7, 8 et 9) : Bâtiments démolis partiellement/restructurés					
13	ensemble central	Cheminement - Rampe - Signalétique - Remplacement portes circulation et locaux - Ascenseurs	2019	2024	1 035 000
14	grands amphis	Remplacement portes - Création élévateur - ascenseur - Créations places adaptées			495 000
69	nouveaux amphis	Stationnement - Rampe - Remplacement portes d'entrée - Signalétique - Portes circulation - Mise aux normes escaliers - Création élévateur - Création places adaptées amphis			198 000
8	langues & CPM	Stationnement - Rampe - Remplacement porte d'entrée - Signalétique - Aménagement places adaptées amphis			164 000
26	bôbar	Stationnement - Cheminement - Remplacement portes d'entrées - Mise aux normes escaliers - Sanitaires			135 000
					2 027 000

Périodes 2 et 3 (années 4, 5, 6, 7, 8 et 9) : Bâtiments démolis et accessibilité extérieure du site					
7	DSI	Bâtiment démolit dans le cadre du Schéma Directeur 2015-2025			-
42	écuries	Centre équestre démolit/reconstruit dans le cadre du Schéma Directeur 2015-2025			-
51	manège				-
62	fouirage				-
accessibilité extérieure		Restructuration SD 2015-2025 (cheminements piétons extérieurs conformes à créer desservant tous les bâtiments)	2019	2024	3 200 000
					3 200 000
TOTAL					7 390 000